

## **Pour une éducation de haute qualité et égalitaire**

### **Position de la CSPO en matière d'éducation**

---

La **CSPO** renforce le **paysage scolaire et éducatif valaisan** à tous les niveaux : dans les communes, le canton et la Confédération. Dès le début, les enfants et les jeunes doivent être soutenus et préparés à leur vie et à leur environnement de travail de la meilleure façon possible. Le Valais doit s'imposer comme site universitaire et les adultes doivent pouvoir poursuivre leur éducation et leur formation dans le canton.

Avec sa position en matière d'éducation, la CSPO s'oriente sur l'objectif 4 de l'Agenda 2030 pour le développement durable des Nations Unies : **Assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et à promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous**

La CSPO s'engage à faire en sorte que toutes les personnes, quelle que soit leur origine, aient des chances égales d'accéder à l'éducation et de bénéficier de la perméabilité du système éducatif suisse.

### **Développement**

---

Le 18 juin 2019, un atelier a été organisé pour définir les thèmes pertinents pour la position en matière d'éducation. Il y avait 9 participants<sup>1</sup>, dont des professionnels du domaine de l'éducation et de la psychologie, des enseignants, des conférenciers et des parents. Sur la base des résultats de l'atelier, un groupe plus restreint composé d'Ida Häfliger, Damien Carron et Danica Zurbriggen a formulé la position en matière d'éducation. Elle a été soumise aux participants à l'atelier et à d'autres personnes intéressées pour consultation. Leurs retours ont été intégrés à la position en matière d'éducation par Danica Zurbriggen. La position en matière d'éducation a été approuvée à l'unanimité lors de la réunion du conseil d'administration du 11 février 2020.

L'étape suivante consiste à définir, avec les responsables et les autres parties intéressées, comment les priorités et les objectifs doivent être mis en œuvre concrètement dans le travail politique au niveau communal et cantonal.

### **Structure**

---

D'une part, la CSPO fixe deux priorités dans sa politique éducative. Ce sont des sujets qui sont pertinents à tous les niveaux d'éducation. Le parti définit également des objectifs pour la politique éducative communale et cantonale. Ceux-ci sont divisés en champs d'action en fonction de l'âge et du niveau d'éducation de la population.

Le tableau suivant résume les objectifs de la CSPO par rapport aux priorités cantonales (cette page) et aux domaines d'action (page suivante). Ils sont décrits en détail dans les chapitres suivants.

---

<sup>1</sup> Alexander Allenbach, Jérôme Beffa, Damien Carron, Katja Hächler Lerjen, Ida Häfliger, Flavio Schmid, Egon Werlen, Michael Zurwerra, Danica Zurbriggen  
27 avril 2020

**Points forts****La CSPO encourage la cohésion cantonale avec sa politique de l'éducation. Elle...**

- demande l'apprentissage de l'autre langue cantonale comme première langue étrangère
- favorise l'échange d'étudiants et d'enseignants.
- s'engage à ce que les différentes exigences des régions soient également prises en compte dans le domaine de l'éducation.

**La CSPO soutient les enseignants dans sa politique éducative. Elle...**

- défend un profil professionnel contemporain et favorise l'élargissement des perspectives de carrière.
- appelle à un niveau d'éducation élevé et au renforcement de la formation continue des enseignants.
- s'engage à assurer des conditions cadres optimales et des ressources suffisantes pour l'exercice de la profession d'enseignant.
- s'engage à offrir des salaires modernes et compétitifs aux enseignants.

**Champs d'action. La CSPO...****Petite enfance**

- s'est engagée à mener une politique globale en faveur de la petite enfance.
- favorise le soutien éducatif, sanitaire, psychologique, financier et social des familles défavorisées.

**Garde d'enfants en dehors de la famille**

- s'engage à fournir des services de gardes suffisants et de qualité pour compléter la famille et la scolarité.
- préconise une rémunération équitable pour le personnel de garde et des tarifs basés sur le revenu qui soient abordables pour toutes les familles.

**École primaire**

- préconise des ressources suffisantes et de bonnes conditions pour la préparation des classes et la coopération entre les enseignants et les experts.
- s'engage à réviser le concept de devoirs dans l'intérêt de l'égalité des chances.
- s'engage à veiller à ce que le plan d'études 21 soit mis en œuvre de manière cohérente.
- encourage l'innovation dans le développement des écoles et des classes et le développement d'un concept pour l'apprentissage numérique.

**Niveau secondaire supérieur**

- préconise l'équivalence des écoles de formation professionnelle et d'enseignement général.
- s'engage en faveur de l'égalité d'accès aux offres de formation du degré secondaire II et de la perméabilité du système éducatif suisse.
- s'engage à assurer la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels ainsi que des établissements secondaires et des lycées.
- s'engage à garantir un accès sans examen aux universités avec le certificat de fin d'études secondaires.

**Le Valais comme site universitaire**

- soutient les universités valaisannes en matière d'assurance qualité et de développement.
- renforce le système dual au niveau universitaire.
- s'engage à veiller à ce que l'enseignement et la recherche universitaires soient soutenus de manière adéquate.
- s'engage à faire en sorte que le savoir-faire et les services des universités cantonales soient utilisés, par exemple dans le domaine de l'apprentissage numérique.

**Éducation des adultes**

- favorise une offre d'éducation des adultes qui réponde aux besoins et soit ouverte à tous.
- soutient la formation professionnelle des adultes.
- s'engage à poursuivre la formation des demandeurs d'emploi et des personnes qui sont déjà sur le marché du travail.
- soutient le libre accès des jeunes, des jeunes adultes et des adultes à l'orientation professionnelle, aux études et à la carrière

**Priorités de la CSPO**

---

Pour le canton du Valais, la CSPO estime actuellement qu'il est nécessaire d'agir dans les deux domaines suivants :

- Promouvoir la cohésion cantonale
- Apprécier l'engagement des enseignants et les soutenir dans leur travail responsable au niveau politique

**Promouvoir la cohésion cantonale**

---

Le bilinguisme du canton du Valais est - également au niveau de l'éducation - un défi d'une part, mais une opportunité d'autre part. L'apprentissage de l'autre langue cantonale a un effet unificateur et doit être maintenu. L'échange entre les élèves ainsi qu'entre les enseignants renforce la compréhension culturelle et linguistique ainsi que la cohésion cantonale. La CSPO s'est engagé à promouvoir cet échange et à supprimer les obstacles.

Les écoles valaisannes poursuivent un objectif commun : l'égalité des chances et une éducation de qualité. La CSPO s'engage à prendre en compte les différents besoins des régions, ce qui signifie que la manière dont les objectifs sont atteints peut varier d'une région à l'autre.

**Soutenir les enseignants de tous les niveaux en politique**

---

La profession d'enseignant devrait être plus attrayante. Cela nécessite une plus grande reconnaissance et appréciation du travail des enseignants et une image professionnelle moderne. Un niveau de formation élevé garantit que des personnes motivées et engagées choisissent cette profession. Compte tenu de l'évolution et de l'augmentation constante des exigences, il convient également de promouvoir la formation continue des enseignants.

La CSPO s'engage à renforcer la Haute-École pédagogique du Valais en tant qu'université, tant dans la formation initiale que dans la formation continue. En outre, les perspectives de carrière des enseignants doivent être élargies en favorisant les possibilités de développement et de spécialisation. Il convient de créer davantage d'incitations (y compris financières) pour la formation continue des enseignants.

La CSPO a des attentes élevées en matière de performance des enseignants. Pour ce faire, elle veut leur offrir des conditions optimales et des ressources suffisantes. La CSPO s'est engagé à assurer une rémunération moderne et compétitive des enseignants. Cela vaut aussi bien pour les professions de l'enseignement dans d'autres cantons que pour les groupes professionnels ayant les mêmes exigences et le même profil de formation.

L'objectif principal de la CSPO est de fournir le meilleur soutien possible aux apprenants de tous âges. Cet objectif ne peut être atteint que si les écoles et les établissements d'enseignement disposent d'un nombre suffisant d'employés motivés, qualifiés et en bonne santé. C'est ce que préconise la CSPO.

## **Domaines d'action et objectifs**

---

Les champs d'action sont formulés en fonction de l'âge et du niveau d'éducation et servent à structurer les objectifs de la CSPO dans le domaine de l'éducation.

### **Petite enfance**

---

La petite enfance est décisive pour l'ensemble de la vie, car c'est à cette période que se prennent les décisions importantes. Pour que les enfants se développent bien, ils doivent grandir dans un environnement stimulant et apprendre par le jeu.

#### **Objectifs**

La CSPO préconise une politique globale de la petite enfance en appelant à un aménagement du territoire et à une urbanisation adaptés aux enfants et aux familles et en soutenant la création d'aires de rencontre et de jeux pour les enfants et les personnes qui s'occupent d'eux. Elle prône également le soutien éducatif, sanitaire, psychologique, financier et social des familles défavorisées.

### **Garde d'enfants en dehors de la famille**

---

Concilier la vie familiale et professionnelle est un défi majeur pour de nombreux parents. Le canton et les communes sont appelés à fournir des services basés sur les besoins pour les enfants d'âge préscolaire et les écoliers, qui peuvent également être utilisés pendant la période de gratuité scolaire. Les tarifs doivent être raisonnables et liés au revenu. Il convient d'examiner si, dans une certaine mesure, la garde des enfants doit être gratuite pour les parents. Pour ce faire, il faudrait la considérer comme faisant partie du système éducatif, au même titre que l'école primaire. Afin de soutenir les processus d'apprentissage et de développement des enfants, une qualité élevée des offres est essentielle. De bonnes conditions de travail pour les soignants sont également nécessaires.

#### **Objectifs**

La CSPO s'engage à assurer la mise à disposition de services de garde d'enfants complémentaires en famille et à l'école, en nombre suffisant et de qualité, tels que les crèches, les familles de jour, le déjeuner, la garde pré- et postscolaire. Cela est vrai tant dans les centres que dans les régions périphériques. La CSPO préconise également une rémunération équitable pour le personnel soignant et des tarifs basés sur le revenu qui soient abordables pour toutes les familles. La CSPO étudie la possibilité d'offrir aux parents une garde d'enfants supplémentaire gratuite.

### **École primaire**

---

La diversité des élèves en termes de résultats, de langue et d'origine est une réalité. La CSPO se concentre sur le concept de l'école primaire intégrative. Elle attend de l'école primaire qu'elle prenne en compte autant que possible les différents besoins d'apprentissage. Le plan d'études 21 est adapté à la diversité des élèves et permet des parcours d'apprentissage individuels.

La CSPO est consciente que les familles ont des exigences différentes pour le soutien scolaire de leurs enfants. Certaines familles sont submergées par les exigences de l'école sur le foyer parental. Cela se voit, par exemple, dans les devoirs. Les enfants issus de familles à charge et/ou défavorisées sur le plan éducatif sont défavorisés de ce fait. Cependant, l'école primaire a une fonction compensatoire pour les élèves issus de familles défavorisées et surchargées sur le plan éducatif.

Pour le développement de l'enseignement et de la scolarisation, l'école primaire a besoin d'un espace libre. Cela favorise l'innovation et permet de trouver des solutions régionales. En outre, un concept pédagogique pour l'apprentissage numérique doit être développé. Il devrait être possible de l'utiliser pour les cours de l'école primaire ainsi que pour les situations scolaires inhabituelles. Par exemple, lorsque les enfants sont absents de l'école pendant de longues périodes en raison d'un accident ou d'une maladie, ou lorsque les écoles doivent être fermées en raison d'une situation extraordinaire (comme l'actuelle pandémie de corona).

### **Objectifs**

La CSPO s'engage à consacrer à la fois des ressources en temps pour la préparation des leçons et la collaboration et des ressources humaines pour le soutien d'experts. Afin de promouvoir l'égalité des chances, la CSPO préconise de revoir la notion de devoirs et de les organiser de manière à ce qu'ils puissent être effectués à l'école ou dans le cadre d'une surveillance scolaire complémentaire.

La CSPO s'engage à ce que le programme 21 soit appliqué de manière cohérente dans toutes les écoles du Haut-Valais. Cela nécessite une formation supplémentaire ainsi que des ajustements supplémentaires dans la préparation et la prestation de l'enseignement et l'évaluation des performances. Enfin, la CSPO encourage l'innovation dans le développement des écoles et des classes et s'engage à faire en sorte que les écoles développent une approche pédagogique de l'apprentissage numérique.

## **Niveau secondaire supérieur : Enseignement professionnel de base, écoles secondaires techniques, enseignement secondaire**

---

Le système de formation professionnelle en alternance est bien établi. Il faut continuer à soutenir et à renforcer cette démarche. En même temps, la CSPO encourage la scolarisation au niveau du secondaire supérieur afin que les jeunes du canton aient accès à la formation professionnelle et générale. L'enseignement au niveau secondaire supérieur devrait tenir compte des besoins, des capacités et des objectifs éducatifs individuels des élèves ainsi que des exigences économiques, scientifiques et sociales. Les interruptions de formation doivent être réduites au minimum.

### **Objectifs**

La CSPO préconise l'équivalence des écoles de formation professionnelle et d'enseignement général. Elle demande que l'enseignement et la formation professionnels soient adaptés à l'économie, au marché du travail et à l'évolution technologique et soutient le développement de l'enseignement général et de l'enseignement secondaire supérieur dans un environnement de plus en plus complexe et un monde qui change de plus en plus vite.

La CSPO s'engage à faire en sorte que toutes les personnes, quelle que soit leur origine, aient des chances égales d'accéder à l'enseignement au niveau secondaire supérieur et de bénéficier de la perméabilité du système éducatif suisse. Elle s'engage également à assurer la qualité de l'enseignement et de la formation professionnels, des écoles secondaires et des lycées, ainsi que le développement d'un enseignement innovant. La CSPO s'est engagé à garantir un accès sans examen aux universités avec le certificat de fin d'études secondaires.

## **Le Valais comme site universitaire**

---

Le Valais - et plus particulièrement le Haut-Valais - possède des universités de renom : La HES-SO Valais, la Haute-École pédagogique et le Campus universitaire de Brigue, qui regroupe la Haute école pédagogique à distance de Suisse (FFHS) et la Haute école pédagogique à distance de Suisse. Les deux écoles supérieures d'enseignement à distance ont leur siège dans le Haut-Valais et sont actives au niveau national dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et des services. Le système dual peut égale-

ment être mis en œuvre avec profit au niveau universitaire. Le site universitaire valaisan travaille en étroite collaboration avec les entreprises et l'industrie.

### **Objectifs**

La CSPO s'engage pour le Valais en tant que site universitaire. Elle soutient les universités valaisannes dans l'assurance et le développement de la qualité (y compris l'accréditation par le Conseil suisse d'accréditation) et renforce le système dual. Elle s'engage à ce que leur enseignement et leur recherche bénéficient d'un soutien financier adéquat de la part des communes, du canton et de la Confédération et qu'ils puissent s'établir dans le paysage universitaire suisse. Le parti s'engage également à accroître l'utilisation du savoir-faire et des services des universités valaisannes, par exemple dans le domaine de l'apprentissage numérique dans d'autres secteurs éducatifs. Il ne s'agit pas seulement de fournir des outils. Il est tout aussi important de développer des concepts pédagogiques pour leur utilisation dans l'enseignement et l'apprentissage.

### **Éducation des adultes**

---

L'apprentissage tout au long de la vie est aujourd'hui un fait et en même temps une condition préalable au maintien de l'employabilité et à l'élaboration de sa propre carrière professionnelle. En tant qu'adultes également, la formation continue orientée vers des objectifs précis nous aide à maîtriser les défis toujours nouveaux auxquels nous sommes confrontés dans notre vie quotidienne et dans le monde professionnel.

### **Objectifs**

La CSPO suit de près les projets actuellement développés dans le cadre du programme de formation professionnelle 2030. La formation professionnelle des adultes est un projet important, dont la mise en œuvre relève de la compétence des cantons.

La CSPO promeut une offre d'éducation des adultes de qualité, basée sur les besoins et ouverte à tous. Elle doit tenir compte des différents besoins régionaux et des possibilités financières des utilisateurs.

Les demandeurs d'emploi et les personnes d'âge moyen qui ont déjà été placées sur le marché du travail doivent être soutenus de telle manière (formation continue en concertation avec le canton et les entreprises) qu'ils retrouvent leur chemin dans le monde du travail. Dans un système éducatif de plus en plus perméable et un monde du travail qui se développe de manière dynamique, l'importance d'une orientation professionnelle, d'études et de carrière de qualité ne cesse de croître. La CSPO soutient l'accès gratuit à ce service pour les adolescents, les jeunes adultes et les adultes